

Bulletin d'inscription

Critères d'assujettissement des éditeurs de presse à l'éco-contribution

Mardi 26 septembre 2017
de 9 H 30 à 11 H 30
17 rue Castagnary—75015 PARIS

Les éditeurs de presse sont assujettis dès le 1^{er} janvier 2017, à l'éco-contribution. Issue du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP), l'éco-contribution participe au financement de la collecte des papiers par les collectivités. Tout éditeur mettant sur le marché au moins 5 tonnes de papier par an est concerné. Pour les publications de presse, la contribution peut être versée en tout ou partie sous forme de prestations en nature selon les modalités des articles D.543-212 à D.543-212-3 du code de l'environnement.

Le montant de l'éco-contribution peut être pondéré à la hausse ou à la baisse en fonction de vos choix en termes d'achat, de conception et d'impression. C'est le principe du barème éco-différencié.

Cette rencontre a pour objectif de traiter les sujets suivants :

- ◆ Les modalités de déclaration du tonnage annuel
- ◆ La fibre du papier et les labels environnementaux pouvant faire bénéficier les éditeurs d'un bonus
- ◆ les éléments perturbateurs de recyclage
- ◆ les critères de la contribution en nature (espace publicitaire pour Ecofolio)

Intervenante :

- ◆ Aurélie PETIT : Responsable juridique et économique à la FNPS

Pour vous inscrire , merci de nous renvoyer cette page après l'avoir complétée

Titre ou société :

Nom : *Prénom* :

Tél : *Courriel* :

Nom : *Prénom* :

Tél : *Courriel* :

A renvoyer avant le 21 septembre, à l'attention de Marion Thibaut.
Par mail : mthibaut@fnps.fr ou par courrier : 17 rue Castagnary—75015 Paris
ou par fax : 01 44 90 43 72

Date : Signature :